



# CR CTEP 9 juillet 2020

Sommaire :

- **Un dispositif temporaire de télétravail proposé, parallèlement au plan de reprise d'activité**
- **Les instances de concertation de Météo-France vont être à nouveau modifiées**
- **Les lignes directrices de gestion a/s "mobilités" (LDG) pour les corps techniques de Météo-France (TSM, ITM) vont entrer en vigueur**
- **« Prime de 1000 € ou prime COVID » dans l'Établissement**
- **Un « plan managérial » est présenté**
- **SPECIAL RIFSEEP : mise en place du « CIA » et augmentation de l'« IFSE » pages 3 et 4**
- **Questions diverses (dont Nouvelle Calédonie)**

Suivi des actions :

- Communication sur les nouvelles attributions des CAP non réalisée mais ce sera fait
- RIFSEEP : les notes de gestion ont été publiées et la traduction en paye est en cours.
- L'analyse sur la réorganisation des métiers de la prévision sera au CHSCTEP de septembre
- Une réunion « montagne » a eu lieu le 6 juillet.

**Un dispositif temporaire de télétravail est proposé.**

**Un vote a lieu, la CFDT-Météo et FO votent POUR (autres syndicats Abstention)**

La CFDT est satisfaite de la volonté affichée par la DG de faire évoluer le dispositif de télétravail à Météo-France, avec une simplification des démarches pour les agents. Dans l'enquête CFDT à laquelle plusieurs centaines de collègues ont répondu et dont nous publierons prochainement les résultats complets, 84% des répondants souhaitent un assouplissement du cadre du télétravail.

On passe d'une logique de poste à une logique de tâches. Par défaut, une tâche est télétravaillable. Un document liste les tâches non télétravaillables.

Il y a possibilité de demander du télétravail à titre temporaire (3 jours maximum, donc 2 jours sur site au minimum) jusqu'au 31 décembre 2020 avec juste un échange de mail avec le supérieur hiérarchique direct. Ces seuils pouvant s'apprécier sur une base mensuelle.

Les demandes devront parvenir avant le 17 juillet, sauf pour les agents en congés. La réponse est faite par le responsable hiérarchique dans un délai de 5 jours. Reprise à 100 % pour ceux ne bénéficiant pas d'un accord de télétravail. Sauf personnes vulnérables.

**Plan de reprise d'activité phase 3 : CFDT-Météo Abstention**

*"Nous sommes à la merci d'une reprise de l'épidémie en France"*, a indiqué M. Delfraissy, président du Conseil Scientifique installé auprès du Président de la République dans « Le Monde ».

Au nom de nos collègues, nous avons donc appelé à la prudence. Mais nous sommes conscients que la DG est contrainte par des directives gouvernementales pour reprendre l'activité. C'est pourquoi la CFDT-Météo s'est abstenue sur ce plan de reprise.

La p-dg explique que le ministère du travail a allégé les contraintes, donc l'Établissement applique les consignes, mais la vigilance reste sur deux points :

- 1/ les gestes barrières, notamment une certaine distanciation
- 2/ la capacité de Météo-France à « revenir en arrière » sans difficultés le cas échéant, c'est à dire permettre notamment un travail à domicile plus important

### **Les instances de concertation de Météo-France vont être à nouveau modifiées**

Après avoir décidé de fondre la concertation sur l'organisation des services dans un grand tout (le « CTSGS » DSI, DSO, DSM, DirOp, DSM, DCSC), la direction revient en arrière et remet en place 3 comités techniques. Un pour DirOp, DSM, DCSC, un pour la DSI, un pour la DSO.

L'augmentation du nombre de postes tenus à distance (par exemple les MIR pour la DSO, ou les « TTI » à distance pour la DSI) va entraîner du travail de coordination dans ces instances. Au niveau des conditions de travail (qui font partie des prérogatives des CHS), les visites de site vont être compliquées, il faudra une bonne coordination avec l'équipe des Assistants de Prévention.

Des ICS (Instances de Concertation de Site) sont prévues (Météopole et Ile-de-France) afin de discuter des problématiques communes aux directions (restauration, logistique, ...) ainsi que des Comités de Suivi des Situations Individuelles (CSSI).

La mise en place des instances doit se faire pour mi-octobre.

### **Les lignes directrices de gestion "mobilités" (LDG) pour les corps techniques de Météo-France (TSM, ITM) vont entrer en vigueur - Vote CFDT-Météo : Abstention-**

Un premier projet calqué sur celui du ministère avait fait l'objet d'une réunion d'échange où la CFDT-Météo avait obtenu qu'il y ait deux cycles de mobilité (printemps et automne) maintenus en plus des propositions de postes « au fil de l'eau ». Nous avons pu obtenir d'autres modifications satisfaisantes ; désormais, avec la mise en place officielle de ces LDG, nous allons pouvoir défendre les dossiers des agents auprès de la direction.

Depuis début janvier, la direction est seule à la manœuvre.

La CFDT est contre le remplacement des échanges en CAP par ces LDG (vote contre au niveau de la Fonction Publique) mais s'abstient sur la déclinaison proposée au niveau de notre Établissement, pour saluer et tenir compte des amendements qui ont été apportés par rapport au projet de départ.

Au passage, un satisfecit est émis sur la rapidité avec laquelle les décisions sur le cycle de printemps ont été portées à la connaissance du personnel.

### **« Prime de 1000 € ou prime COVID » dans l'Établissement**

La CFDT demande si cette possibilité peut être utilisée en fin d'année pour pouvoir redistribuer ce qui resterait du budget qui sert à payer les personnels. La p-dg indique qu'elle n'était a priori pas partie pour mettre en œuvre cette prime mais indique être ouverte à regarder ce qui peut se faire, en vérifiant les contraintes qui seraient alors imposées.

### **Un « plan managérial » est présenté**

Il s'agit de mettre en œuvre des séminaires, des formations pour les encadrants et de les impliquer pleinement dans la vie de l'Établissement.

La CFDT a demandé qui est concerné :

- Uniquement certains corps (soulignant que des TSM encadrent, ou que des ITM encadrent parfois plus que certains IPEF) ?
- Ou est-ce que ce sont les 432 agents ayant bénéficié d'une formation management ces dernières années ?

DRH/D a indiqué que l'encadrant est celui / celle qui a sous sa responsabilité hiérarchique au moins 3 agents. La CFDT a regretté que les chefs de projets ne soient pas inclus.

Parallèlement à Solidaires qui demandait la mention de la démarche « RSE » (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans ce plan, la CFDT s'est étonnée de l'absence de la thématique de l'égalité professionnelle. La CFDT-Météo a insisté sur l'importance de l'appui des réseaux médico-sociaux auprès des encadrants.

## FOCUS SPECIAL RIFSEEP : mise en place du « CIA » et augmentation de l'« IFSE »

Le régime de primes RIFSEEP donne lieu à deux indemnités :

- L'IFSE, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, versée mensuellement, permet de valoriser le parcours professionnel et l'évolution des compétences.
- Le CIA est un Complément Indemnitare Annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

La CFDT vous explique en détail le fonctionnement du RIFSEEP [dans ce document](#).

Il a quelques mois, la CFDT-Météo interpellait la direction de Météo-France sur la stagnation des indemnités des TSM et ITM depuis 2014 ([voir notre article sur le sujet](#)).

Ce CTEP a permis à la direction de faire ses propositions suite à nos remarques sur son projet présenté lors [d'une réunion le 24 juin dernier](#).

### CIA :

Pour mémoire, le CIA est le successeur de la « modulation d'ITS » appelée 'prime au mérite'.

Jusqu'à maintenant, 88 000 € lui étaient consacrés au total pour les ITM et TSM, enfin... en fait pour 10 % d'entre eux. La direction de Météo-France propose d'augmenter significativement cette enveloppe dédiée au mérite en la portant à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce faisant, elle propose 3 composantes à ce nouveau CIA, valable sur la manière de servir de 2019 donc payable à compter de 2020 :

- une part de CIA pour tous (c'est la nouveauté), avec un montant de référence modulé entre 80 et 120 % selon l'engagement professionnel de l'agent :

Corps	Montant de référence (€/an)
TSM	140
ITM	180
IPEF	400

- une part de CIA dit 'bonus collectif' (autre nouveauté) , avec la possibilité d'accorder 200€ à tous les agents d'une même équipe ou d'un même projet. Limité à 200 agents/an.
- une part de CIA pour récompenser un 'engagement exceptionnel', avec l'attribution de 3 fois le montant de référence. Cette part concernera 10 % des effectifs et est du même ordre de grandeur que l'ancienne modulation de l'ITS.

Pour les CIA au titre de 2017 et 2018, la direction propose sous réserve d'acceptation des ministères de tutelle un rattrapage avec les montants suivants (somme forfaitaire pour les 2 années) :

Corps	Montant CIA de 2017 +2018
TSM	100
ITM	120
IPEF	280

### IFSE

La direction propose une revalorisation de **0,5 %** de l'enveloppe IFSE à compter de 2020.

Seuls les agents qui sont « au socle » de l'IFSE, soit environ la moitié des agents TSM et ITM de Météo-France seront concernés, ce qui présente pour eux un gain de 1 % de l'IFSE. Les autres agents n'auront pas d'augmentation, ou une augmentation plus faible s'ils se situent à moins de 1 % du socle (aucun agent ne doit se trouver sous le socle de son groupe).

### L'avis de la CFDT :

La direction augmente les payes via ces revalorisations de primes ; c'est une revendication forte de la CFDT. Nous avons demandé et obtenu un « rattrapage » du « CIA » des années 2017 et 2018, d'un niveau modeste certes, loin du niveau de ce qui sera servi au titre de 2019, mais au-dessus de ce qui était servi au titre de la modulation de l'ITS.

Concernant le format du CIA, il nous semble équilibré avec ses 3 composantes.

Il aurait toutefois sans doute été plus opportun (en terme de management et de motivation des équipes) de reconfigurer la modulation 80-100-120 % en une modulation 100-120-140 % avec un montant de référence légèrement inférieur. Ça ne coûte pas plus cher. A bon entendre !

N'oublions pas le montant faible de ce CIA : 15€/mois pour les ITM, 11€/mois pour les TSM. Concernant les IPEF, le CIA peut paraître très supérieur, mais il reste significativement inférieur au CIA servi aux IPEF du ministère.

Quant à l'augmentation de la ligne d'IFSE de 0,5 % (pour toute la période 2018, 2019 et 2020), nous sommes clairement déçus. A comparer à l'inflation de 1,8 % en 2018 et 1,1 % en 2019 ...

Nous sommes d'autant plus déçus que, suite à une erreur de la DRH sur le calcul du nombre d'agents concernés, cette réévaluation est plus faible que celle annoncée le 24 juin !

Enfin, nous avons redit notre étonnement à exclure une large partie des agents ayant bénéficié d'une mutation depuis la mise en place du RIFSEEP ou des agents touchant des compléments (Ile de France ou fonctions spécifiques, assistant prévention, ...). La DRH semble accepter de ré-étudier certains cas (ex. complément IDF).

### **Quelques questions diverses :**

- Étalement du prélèvement des jours de grève : réponse négative. Ce pourra donc être 5 jours de retrait de salaire, dès octobre ; les agents seront prévenus en amont.
- Éléments concernant la CDIisation de CDD: combien ? quand ? dans quels services ?  
La CFDT à l'origine de la question a reçu une réponse du Secrétaire Général de Météo-France qui sera communiqué aux agents contractuels de l'Établissement.  
3 agents ont obtenu un CDI à la fin de leur contrat (tous les agents concernés sauf 1 qui a souhaité partir). Au titre de 2021, 7 agents seraient susceptibles de l'être. Un bilan plus global sur la gestion des personnels contractuels sera présenté en septembre ou octobre.
- Le nouveau logiciel RenoirH ne fonctionnera pas après les heures de bureau de métropole.  
La gestion des agents dans les Outre-mers (notamment DIRPF, DIRNC et DIRAG pour lesquelles le décalage horaire est le plus grand) va être compliquée ! On peut s'étonner que l'État oublie que son implantation ne se résume pas à la métropole ...
- Procédure Notification et Assignment. Pour la Direction, ce point sera à traiter dans le cadre d'un groupe de travail portant sur la continuité de service.
- Primes bloquées depuis 10 ans pour les personnels gérés par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie par rapport à ceux gérés par Météo-France.  
La Direction confirme que la CFDT-Météo a raison de souligner que les primes sont bloquées depuis 2008. La p-dg interviendra autant que faire se peut.  
Nous reviendrons sur ce sujet auprès de nos collègues de Nouvelle-Calédonie.